

# PROPOSITION DE PLAN DE LUTTE PRÉVENTIF, SÉLECTIF et COLLECTIF CONTRE LE FRELON ASIATIQUE (*VESPA VELUTINA*) EN EUROPE.

Pencran le 10/12/2021

Merci pour l'intérêt que vous portez à une lutte préventive et enfin sélective contre le frelon asiatique.

**CONSTAT** : Alors que le frelon asiatique (FA) est présent en France depuis 2004 et actuellement dans 8 autres pays européens, les réponses apportées jusqu'à ce jour par les organismes en charge de la problématique ne semblent pas satisfaire l'ensemble des acteurs économiques dont l'apiculture mais n'apportent pas plus de réponses tant au niveau de la santé publique sur les communes que sur l'impact qu'il inflige à l'entomofaune et à la biodiversité lors des opérations de désinsectisation.

**UN EXEMPLE** : la FDGDON (Fédération Départementale des Groupements de Défense contre les Organismes Nuisibles) du Finistère (mon département), très courageusement engagée depuis plus de 4 années dans un plan de lutte collective et curative (celle qui consiste à détruire des nids dès que découverts) en convention avec la quasi-totalité des EPCI du département, fait le constat que près de 6 000 nids sont détruits chaque année (la plus grande concentration en France en 2016). Au vu de ces résultats plus que décevants, des EPCI quittent progressivement le dispositif chaque année....

Ces chiffres montrent à quel point il est illusoire d'espérer que cette méthode seule puisse un jour réduire la prolifération de cette espèce présente à un niveau souvent bien trop élevé et insupportable pour la faune entomologique et pollinisatrice.

Ceci est d'autant plus inquiétant que les insecticides de synthèse trop souvent utilisés lors de ces opérations de désinsectisation impactent l'environnement à tous les niveaux de la vie animale dans l'écosystème (oiseaux, mammifères insectivores, amphibiens, etc.....) et dans des proportions parfois alarmantes sans qu'aucune étude d'impact n'en ait été diligentée à ce jour.

**ESPOIRS ?** Il serait utopique de penser éradiquer un jour le FA en Europe et aucun dispositif de piégeage, aussi efficace soit-il, ne permettra un jour cette prouesse. Seules les îles pourraient parler d'éradication avec l'outil professionnel que représente le Bac de Capture Préventif Autonome (BCPA). Il est simplement permis de penser que l'on puisse réguler avec une efficacité suffisante le FA pour qu'il ne soit plus une menace pour quiconque si, et seulement si, les conditions suivantes sont réunies :

**1 – LE MAILLAGE** : Une organisation cohérente, encadrée, pérenne et stratégique doit être mise en place sur les territoires pour couvrir les lieux à protéger en priorité, suivants : Les établissements scolaires, les installations sportives, les lieux de rassemblement en plein air de population en général, les ruchers citoyens, les hameaux et impérativement les lieux qui ont porté des nids les années précédentes. La lutte s'engage de manière préventive des nids (printanière) en agissant sur l'ensemble des reines du FA à leur sortie d'hibernation sur les sites propices et en amont de la nidification et cinquante cinq jours après le début de

celle-ci. En effet, la reine reste disponible à la capture dans l'environnement durant cette période avant de rester définitivement au nid, période qui précède la présence de cinq à six ouvrières. Or, la neutralisation écologique des nids de FA que je pratique depuis quelques années, m'amène à constater, que les lieux où le FA y trouve eau, proies et abri sont des sites favorables à la nidification et le resteront toujours. Ces lieux seront donc à privilégier pour l'installation d'un piègeage. Chaque année il est indispensable de revoir le maillage en le complétant le cas échéant en cas de découverte d'un nouveau nid. En ville, les reliefs créés par les hauts bâtiments ne permettent pas une diffusion uniforme des effluves et nécessitent parfois l'installation de BCPA peu distants. Pour ces raisons, les distances entre 2 BCPA sont très aléatoires et donc surtout pas mathématiques. En campagne, un BCPA par hameau est un minimum, disposé au vent dominant du site. La proximité de plantes à fleurs attirant les insectes en butinage et les composteurs en seront les lieux à privilégier.

**2 – L'ORGANISATION :** Suite à des expériences malheureuses (vandalisme et vols) concernant le déploiement des systèmes de piègeage, il s'avère indispensable de les installer chez les citoyens volontaires (proches des sites choisis) prêts à en assurer la garde, le suivi et l'entretien. Celui-ci doit être acquis par l'institution qui doit en rester propriétaire afin de pérenniser le plan de lutte qui doit être renouvelé chaque année en routine.

**3 – LES MOYENS** mis en œuvre doivent répondre à des critères les plus marqués de sélectivité, d'attractivité, d'efficacité et de durabilité. Le BCPA Jabeprode correspond complètement à ces exigences. De par ses caractéristiques : sélectivité, format, facilité d'emploi, durabilité, le modèle préconisé est le BCPA standard aux normes Europe et sera mis à disposition chez les particuliers. Pour augmenter le périmètre d'efficacité, le BCPA XL peut être privilégié.

## **DANS LA PRATIQUE :**

La sélectivité du BCPA est due à un réducteur d'entrée calibré à la taille du thorax d'une reine du FA en ne permettant pas la rentrée de la reine du frelon européen et laisse ressortir tous les insectes de taille inférieure à l'ouvrière du frelon asiatique. Un document nommé "Fiche technique", disponible en téléchargement sur le site [Jabeprode.fr](http://Jabeprode.fr) en précise tous les aspects spécifiques et notamment le choix des appâts préconisés.

L'acquisition des BCPA peut être du ressort des EPCI, car elles ont généralement les compétences en matière de régulation des nuisibles. En l'absence de l'engagement de la collectivité, le niveau communal peut être envisagé pour assurer la sécurité des concitoyens et la protection des pollinisateurs. Une répartition des BCPA par un maillage cohérent des territoires est indispensable. Les lieux où ont été détectés des nids les années précédentes seront à privilégier. En effet, il est constaté que les nids sont installés très fréquemment dans le même environnement d'une année sur l'autre. Un lieu propice à l'installation de *Vespa velutina* une année semble le rester pour des raisons de présence du "gîte & du couvert". Le maillage sera à réajuster d'année en année en cas de découverte de nouveaux nids.

Le maillage est ce qui va enfin permettre une vraie régulation de l'EEE afin de la rendre quasi inexistante sur le territoire couvert par le dispositif. Notre matériel, de niveau professionnel, pour lequel nous apportons le plus grand soin avec des matériaux de qualité est créé pour être pérenne dans le temps avec une longévité estimée à plus de 10 années. Ceci permettra un investissement qui sera peu coûteux au vu de la durabilité et de ce que la lutte curative représente, tant en termes de budget que des conséquences environnementales induites, non évaluées à ce jour.

Les volontaires, candidats à l'accueil d'un BCPA seront invités à faire des visites périodiques des BCPA et les inventaires (quantitatifs et qualitatifs) des captures pourront être compilés en fin de saison par le référent communal qui transmettra aux services intercommunaux pour en établir un bilan global annuel sur l'EPCI. Les BCPA seront restitués au niveau communal en fin de saison.

Il pourrait être utile de communiquer le bilan à Jabeprode ([vespavelutinabzh@orange.fr](mailto:vespavelutinabzh@orange.fr)) afin que nous puissions en tirer des enseignements qui nous seraient utiles pour améliorer le matériel, aux scientifiques du MNHN ainsi qu'à l'association des maires du département et de France pour les inciter à vous accompagner dans la démarche, car seule une lutte préventive et surtout collective sera pertinente.

En complément de la lutte préventive par BCPA, il serait bon aussi d'inviter les habitants à être curieux, à partir de mars et jusqu'à fin mai, en visitant les abris de jardin, cabanes des enfants, carports, niches à grand chien non occupées, vieilles granges, abris bus, avancées de toit, ruines avec toitures... afin de vérifier si un petit nid primaire ne s'y est pas installé au plafond. Tout signalement pourrait faire retour en mairie afin que soit organisée la neutralisation mécanique par aspiration du nid à la tombée de la nuit.

## **BILAN ET COMPTE RENDU :**

Des documents complémentaires de mise en œuvre de terrain de cette méthode ont été produits par une EPCI. Vous pouvez les consulter, les adapter à vos orientations et besoins spécifiques et les partager à votre tour dès que vous les aurez édités.

Nous prévoyons une communication de type "lettre d'information" périodique ayant pour objet le frelon asiatique, sa lutte collective mais aussi des informations sur le frelon oriental récemment découvert en France sur lequel l'entreprise Jabeprode est déjà engagée. Faites-nous savoir si vous y êtes favorable et si vous souhaitez en être destinataire.

Nous restons à votre disposition pour vous apporter les précisions et tout le soutien technique qui vous jugerez utile. Merci pour vos engagements à tous les niveaux de la lutte et bonne chasse à tous.

Denis Jaffré,  
Président bénévole de Jabeprode sas  
Mail : [vespavelutinabzh@orange.fr](mailto:vespavelutinabzh@orange.fr)  
Tél. : 06 89 55 04 58

